



Marché « Assurances IARD »
REGLEMENT DE CONSULTATION
Document commun à tous les lots

**Marché en MAPA établi selon les articles L.2123-1
Et R.2123-1 du code de la Commande Publique**

Date et heure limite de remise des offres : 20/08/2026 à 12h00

| | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| Prise d'effet : | 1^{er} janvier 2027 |
| Durée maximale du marché : | 3 ans |

(A LIRE ATTENTIVEMENT)

TITRE I - REGLEMENT DE CONSULTATION

(A LIRE ATTENTIVEMENT)

Vous êtes consultés au titre de l'opération citée en page 1. **Merci de respecter les indications ci-dessous.**

PRESENTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

1- NOM DE LA COLLECTIVITE :

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE FARGUES LANGON PREIGNAC
TOULENNE**

**Adresse : 2 route de la Garonne
33210 TOULENNE**

2- REPRESENTANT LEGAL : MONSIEUR LE PRESIDENT

3 - INTITULE DU MARCHE : Marché d'assurances IARD et VIE SANTE

4 - DEVOLUTION : MODE DE DEVOLUTION : le présent marché est composé des lots suivants :

| Lots | Assurances | Nomenclatures CPV |
|------|--|-------------------|
| 1 | DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES | 66515000-3 |
| 2 | RESPONSABILITES ET DEFENSE RECOURS | 66516000-0 |
| 3 | FLOTTE AUTOMOBILE ET ACCESSOIRES | 66514110-0 |
| 4 | PROTECTION JURIDIQUE DE LA COLLECTIVITE | 66513100-0 |
| 5 | PROTECTION FONCTIONNELLE ET PROTECTION JURIDIQUE DEFENSE PENALE DES AGENTS ET DES ELUS | 66513100-0 |
| 6 | RISQUES STATUTAIRES | 66552000-2 |

Le candidat peut remettre une offre pour un ou plusieurs lots.

5 - PROCEDURE DE PASSATION : Marché en MAPA établi selon les articles L.2123-1 Et articles R.2123-1 du code de la Commande Publique selon la législation et la réglementation en vigueur à la date de la consultation.

6 - LIEU D'EXECUTION

Adresse : 2 route de la Garonne 33210 TOULENNE

7 - DATES EXTREMES DES CONTRATS

- du 01 Janvier 2027 au 31 décembre 2029
- Résiliation : se reporter au CCAP

8 -VARIANTES ET OPTIONS :

Sont acceptées exclusivement suivant conditions indiquées au CCTP, ou articles 12 (il s'agit de la coassurance) et 20 (concerne les offres) ci-après.

Définitions au titre de la présente consultation :

Variantes : propositions différentes à l'initiative du candidat, **ACCEPTÉES**

Options : se reporter au CCTP.

NB) Toutes les modifications du DCE survenues entre sa mise à disposition sur la plateforme de téléchargement et la date limite de remise des offres ont une portée contractuelle et s'imposent aux opérateurs économiques.

9 - CONDITIONS PARTICULIERES : Sans objet

10 – REMISE DES DOCUMENTS

Le Dossier de Consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible aux adresses électroniques suivantes : <https://demat-ampa.fr>

11 – FINANCEMENT : Autofinancement par année et payable d'avance (voir CCAP)

12 – COASSURANCE

Une offre ne couvrant pas 100% du marché ne peut être présentée qu'en variante.

Une offre unique ne couvrant pas 100% du marché sera considérée non conforme.

Dans l'hypothèse d'une offre faisant appel à de la coassurance, cette dernière se traduisant comme un groupement de cotraitance sans solidarité, chaque porteur de risque accepte intégralement le règlement de consultation. Les engagements respectifs de l'appériteur et de chaque coassureur devront être clairement indiqués sur l'Acte d'Engagement.

13 - JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT :

** rappel : Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai imparti au Pouvoir Adjudicateur les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents. Au titre de la présente consultation, le délai imparti par le Pouvoir Adjudicateur est fixé à 8 jours francs à compter de l'expédition par le Pouvoir Adjudicateur d'une lettre d'intention.*

- les candidats produisent une note qui présente la société, la qualité du candidat, les certificats d'agrément en cours de validité de la branche objet du marché, l'habilitation à engager donnée au signataire de la candidature et des offres, les moyens en personnel et matériel, les références, toutes informations que le candidat juge utile de produire permettant d'apprécier ses capacités professionnelles,

- **si le candidat porteur de risque fait appel à l'intermédiation :**

☞ *Pour les agents généraux d'assurance :* une attestation de la compagnie valant mandat et une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

☞ *Pour les courtiers dûment mandatés :* une copie du mandat pour agir au nom et pour le compte de la compagnie qu'il présente et une attestation d'assurance d'une garantie financière et responsabilité civile professionnelle en cours de validité conformément aux articles L.530-1 & L.530-2 du Code des Assurances.

LE COURTIER S'INTERDIT LE BLOCAGE DU MARCHE.

☞ *Pour les agents généraux d'assurance et courtiers dûment mandatés, le N° ORIAS doit être indiqué à l'acte d'engagement*

a -Lettre de candidature précisant les éventuels Co traitants (DC 1) disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1>

b -Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (DC2) disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc2>

Ces renseignements devront préciser :

- Le chiffre d'affaires des 3 dernières années ;
- Les moyens techniques et humains ;
- La qualification du candidat et éventuellement les certifications obtenues.

La preuve de la capacité du candidat pourra être apportée par tout moyen, notamment des certificats d'identité professionnelle et des références de prestations attestant la compétence du candidat dans le domaine souhaité (pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, la preuve de leur capacité professionnelle, technique et financière peut être apportée par tout moyen, la structure candidate pouvant se prévaloir des références détenues en propre par ses personnels)

14 – PROFESSION :

Les offres devront être présentées par un ou plusieurs assureurs porteurs de risques dûment agréés par l'ACPR. Les intermédiaires ne peuvent candidater qu'au nom et pour le compte d'un assureur porteur de risques.

15 – NOMBRE DE CANDIDATS : Non limité

16 - CRITERE DE REJET

Le non-respect substantiel des exigences des articles 12, 13 et 20-2 pourra entraîner le rejet de l'offre comme irrégulière ou inappropriée au sens des articles L2152-1 et suivants du Code de la commande publique. »

17 – CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Les critères pris en compte pour le jugement des offres sont les suivants, classés par ordre d'importance décroissant : Nature et étendue des garanties et des franchises au regard du CCTP (50%),

Suivant son importance chaque réserve émise par l'Assureur pénalisera la note sur 50

Toute réserve ou substitution au CCTP sera analysée et pourra entraîner une minoration significative de la note au titre du critère valeur technique.

Conditions tarifaires (40%)

Prix le plus bas /prix de l'offre examinée X par 40

Gestion et suivi des dossiers et des sinistres (10%)

Les réponses négatives ci-après pénaliseront la note sur 10

La non inscription à l'ORIAS et le non agrément par l'ACPR sont éliminatoires

Réponses obligatoires

Le Courtier, l'Agent, la Compagnie d'Assurances sont inscrits à l'ORIAS et agréés par l'ACPR oui – non

Pour les risques énoncés dans les DCE (RC/DAB/AUTO/PJ/PF/RS)

La non inscription est éliminatoire

Moyens de gestion :

Présence sur le territoire national d'un service de gestion des sinistres du porteur de risque oui – non

Délais de réponse aux questions envoyées
maximums

..... Jours

Gestion du contrat :

Gestion dématérialisée :

Accessibilité de l'outil informatique

Contenu/possibilité de l'outil informatique pour la gestion des contrats

oui – non

oui – non

oui – non

Gestion des sinistres :

Gestion dématérialisée des déclarations de sinistre :

oui – non

Gestion et suivi dématérialisé des sinistres (transmission de pièces et informations) :

oui – non

Information par mail de règlement des dossiers sinistres :

oui – non

Le pouvoir adjudicateur pourra en toute hypothèse décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Il se réserve cependant le droit de négocier avec les trois offres les mieux disantes

A l'aide d'une échelle de valeur préalablement établie et présentée à chaque candidat lors des échanges indiqués ci-avant, chaque offre fait l'objet d'une attribution de points qui est le résultat :

- d'une évaluation qualitative au regard du dossier de consultation,

- du critère de pondération indiqué ci-dessus.

Le Pouvoir Adjudicateur après analyse, attribue le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse qui est celle ayant obtenu le plus de points.

18 – ECHANTILLON : Sans objet.

19 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

- Le règlement de consultation (RC),

- L'Acte d'engagement (AE), Annexes, Patrimoine, Antécédents

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) accepté par le candidat (signature attendue à la fin du document)

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), accepté par le candidat (signature attendue à la fin du document)

-

20 – REMISE DES OFFRES

20-1- La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE) est transmis par voie électronique sur le profil du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante: <https://demat-ampa.fr>

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
SIAFLP 2 route de la Garonne 33210 TOULENNE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la Vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

20-2 - Chaque candidat devra retourner le Dossier de Consultation complet après avoir apposé ses paraphes (en couleur autre que le noir justifiant qu'il s'agit du document original) et cachet sur tous les documents indiqués en 19 ci avant (possibilité de fournir une attestation prouvant la lecture de l'ensemble des documents).

20-3 - Pour la cotation, l'acte d'engagement doit être impérativement complété & signé.

Si le candidat utilise la possibilité qui lui est offerte en proposant des variantes, il devra utiliser autant d'exemplaires de ce document que d'offres.

21 – OFFRES ANORMALEMENT BASSES

- Code de la Commande Publique : articles R2152-3 à R 2152-5

Application des articles R2152-3 à R 2152-5 à l'initiative du Pouvoir Adjudicateur.

22 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir leurs questions, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, via "correspondre avec l'acheteur" par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante: <https://demat-ampa.fr>

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'acheteur ne répondra à aucune question par téléphone ou par courriel.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est conseillé aux candidats de s'inscrire sur la plateforme AWS lors du téléchargement du dossier. En effet, le téléchargement en mode anonyme ne permet pas d'être informé des éventuelles modifications, questions ou réponses.

22-1 - REDACTION DES OFFRES

Les offres doivent être rédigées en français.

22-2 - FINALISATION DU CONTRAT

Tous les documents y compris les variantes et/ou observations éventuelles forment après notification un contrat à caractère synallagmatique. **De ce fait il n'y aura pas d'autre document après notification** ; s'il souhaite intégrer tel ou tel document, le candidat doit donc impérativement le joindre à l'acte d'engagement.

L'attributaire ne pourra donc exiger la signature d'une police, cependant il pourra communiquer à la collectivité et s'il le souhaite, ses références administratives.

22-3 - NOTIFICATION

L'offre retenue devient contrat suite à la signature de l'acte d'engagement par le représentant légal de la collectivité. Le contrat n'emporte d'effet que par sa notification (article R2182-4 du Code de la Commande Publique). La notification indique sa propre date d'effet, soit le **01/01/2027**

Le candidat devient alors titulaire du lot.

La notification du marché étant le dernier acte de la procédure, la note de couverture (article L.112-2 du Code des Assurances) n'est pas acceptée.

22-4 Délai de validité des offres

180 jours à compter de la date limite de la remise des offres.

22-5 - RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de BORDEAUX

9 rue TASTET

33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 99 38 00

Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Les candidats sont informés des possibilités et conditions de recours :

1 / Référé précontractuel (article L.551-1 du code de justice administrative)

2 / Référé contractuel (article L551-13 du code de justice administrative)

3 / Recours en contestation de validité du contrat
4/ Référé de suspension

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

C.C.I.R.A.
33000 BORDEAUX

22.6. La Collectivité se réserve la possibilité de ne pas attribuer un ou plusieurs lots, notamment dans l'hypothèse où les offres présenteraient des montants de primes jugés incompatibles avec ses contraintes budgétaires, conformément aux dispositions de l'article R.2185-1 du Code de la commande

22.7 : Demande d'informations complémentaires :

Les demandes de renseignements complémentaires doivent être formulées par écrit sur le profil d'acheteur.

CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES « CCTP »

II-2-1- Présentation

Entité juridique : SIVU

Identification SIRET : 253 303 218 000 31

Président : Patrick POUJARDIEU
Adresse – Code Postal : 2, route de la garonne
33 210 TOULENNE

INTERLOCUTEUR : MAURAT/SARRAZY
Téléphone : 05 56 63 37 95
E.Mail : contact@siaflt.fr

- Population : 14 547 Habitants (Recensement 2020 Population communautaire)

Nombre de personnes qui administrent la collectivité/Institution Publique : 12

- 1 Président, 3 Vice-Présidents, 8 Conseillers communautaires
- Distance en km du domicile au siège de l'Elu le plus éloigné : 10 kms

- Commission Appel d'Offre et/ou des marchés x oui non

Si Oui : Nombre : suivant le besoin ; Nombre d'Elus participant : 12

- Conseil communautaire Comité Syndical x oui non

Si Oui : Nombre suivant le besoin ; Nombre d'Elus participant : 12

- Compte administratif Budget principal (Année : 2025) :

Dont section fonctionnement : R 3 257 404.23 € ; D : 2 900 541.32 €

Dont section investissement : R 1 858 142.69 € ; D : 1 554 861.51 €

Compte administratif Budget annexe (Année : 2025) :

Dont section fonctionnement : R 124 845.11 € ; D : 32 279.35 €

Dont section investissement : R 10 801.26 € ; D : 16 904.62 €

- Montant du budget général primitif (Année : 2025) :

Dont section fonctionnement : 5 219 138.93 €

Dont section investissement : 3 596 850,00 €

- Montant du budget général annexe (Année : 2025) :

Dont section fonctionnement : 115 029.68 €

Dont section investissement : 65 029.68 €

Agents : 15 dont 14 Titulaires, dont 0 Régisseurs (*)

(1) Compris CCAS - (*) Activités concernées : photocopies, animations culturelles, médiathèque, bibliothèque.

- Nombre d'Agents participant à des formations : 12

- Masse salariale Brute 2025 (hors charges patronales) : 712 885.37 €

- Dont Agents affiliés CNRACL : (compte 641 1) : 712 885.37 €

- Dont Agents affiliés IRCANTEC & contrats aidés : (compte 641 3) : :

- Dont autres (auxiliaires de remplacement principalement) : 0

- Temps complet pension civile état : 0

- Charges patronales 2025 :

- Dont Agents CNRACL : 181 954.66€

- Rapport Charges patronales/Masse salariale brut 25.52 % :

- Dont Agents IRCANTEC : 0

- Rapport Charges patronales/Masse salariale brut : %

- La Collectivité appartient à un E P C I : oui x non

Si Oui détail :

- La Collectivité lui a délégué des compétences oui x non

- En matière : D'autorisation d'occupation des sols ? oui non
D'élaboration de documents d'urbanisme ? oui non
De création, aménagement, entretien de la voirie ? oui non
- **Participation à SEM/SAEM :** oui non
Si Oui détail :
- **bâtiments couverts** (annexe jointe) +/- 1191 m²
- **Réseau télécommunication** (fibre optique propriété collectivité) oui non
- **cimetière** oui non
Si Oui détail : environ Emplacements
- **crématorium** oui non
Si Oui détail :
- **columbarium** +/-compartiments oui non
Si Oui détail :
- **bâtiments classés ou inscrits** oui non
Si Oui détail :
- **bâtiments mis à disposition gratuite** x oui non
Si Oui détail : dans le cadre d'un transfert de compétence article L.5211-17
- **bâtiments transférés dans le cadre du L 1321 & suivants du CGCT** oui non
Si Oui détail :
- **Musée** oui non
Si Oui détail :
- **Réserve de combustible > à 1.500 l (chauffage, autres)** oui non
Si Oui détail :
- **Distribution de carburants / stockage de liquides inflammables** oui non
(Classés au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.)
- **Parc informatique, bureautique, téléphonique, station météo, etc. :** x oui non
Si oui composition : +/- PC, +/- serveur, +/- station météo,
+/- standard téléphonique, +/- photocopieurs, +/- Groupe froid/pompe à chaleur et autres...
Valeur de l'ensemble du parc : +/- 20 000 €
- **Agence postale :** oui non
Si oui date de la convention :Nombre d'agents détachés :
- **Fourrière Animal, Auto, Engins divers :** oui non
- **Ordures ménagères :** oui non
Gestion (.....) :
valeur du parc des conteneurs : +/-€ (situation)
- **Usine d'Incinération de déchets ou de cadavres d'animaux :** oui non
- **Centres de stockage de déchets ultimes** oui non
(anciennement dénommés décharges contrôlées ou centres d'enfouissement techniques de déchets),
- **Déchetterie :** oui non
- **Stations de transit ou centres de transfert de déchets** oui non
(autres que les déchèteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par les usagers)
- **Assainissement (gestion du réseau) :** x oui non
- **Unités de traitement de l'eau pour l'alimentation en eau potable** oui non
(soumises à autorisation au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement)
- **Eaux usées (épuration, traitement) :** x oui non
- **Station d'épuration d'eaux usées (STEP capacité < à 50 000 équival-habts)** x oui non
- **Station d'épuration d'eaux usées (STEP capacité > à 50 000 équival-habts)** oui non
- **Epandage de boues d'épuration provenant des stations d'épuration** oui non
de la Collectivité oui non
d'autres Collectivités oui non
- **Distribution d'eau (gestion communautaire)** oui non
Si non qui a la gestion ? contrat d'affermage/dsp

- Distribution de gaz : oui x non
gestion :
- Distribution d'électricité oui x non
gestion :
- Transformateur propriété communautaire x oui non
- Parc éolien oui x non
Si Oui détail :
- Panneaux solaires : oui x non
Si Oui : date de l'installation....., Qualification de l'installateur : Qualipv, Qualisol, Autre.....
Superficie :m², Mode de fixation : Fixé, scellé, Contrat de maintenance : oui non
- Cellules photovoltaïques : oui x non
Si Oui : date de l'installation....., Qualification de l'installateur : Qualipv, Qualisol, Autre.....
Superficie :m², Mode de fixation : Fixé, scellé, Contrat de maintenance : oui non
- Installations de chauffage par géothermie haute température oui x non
- Télédistribution oui x non
Si Oui détail :
- Antennes/relais oui x non
Si Oui détail :
- Remontées mécaniques oui x non
Si Oui gestion : contrat d'affermage/dsp/cdc/sem/saem/autres :
- Voirie (gestion communautaire ?) : oui x non
Si oui : Longueur du réseau communautaire : (+/-kms)
- Centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers oui x non
- Eaux pluviales : (gestion communautaire ?) : oui x non
Si oui : Longueur du réseau communautaire : (+/- kms)
Si non qui a la gestion ?
- Eaux usées : (gestion communautaire ?) : x oui non
Si oui : Longueur du réseau communautaire : (+/- kms)
Si non qui a la gestion ?
- Circulation (gestion communautaire) : oui x non
- Feux de signalisation : oui x non
Si Oui détail :
- Armoires techniques de signalisation : oui x non
Si Oui détail :
- Régulation de feux tricolores oui x non
- Eclairage public : oui x non
- Mobilier urbain : oui x non
- Elévateur et/ou ascenseur (extérieur) : oui x non
- Plate-forme panoramique : oui x non
- Panneau d'affichage lumineux : oui x non
- Borne de tri, conteneurs : oui x non
Si Oui détail :
- Borne de stationnement : oui x non
Si Oui détail :
- Edifice rural (monuments, calvaires) : oui x non
- Sonorisation extérieure : oui x non
Si Oui détail :
- Vidéo extérieures : oui x non
Si Oui détail :
- Château d'eau (réserves) : oui x non
Site : , hauteur : +/-m, capacité :m³

- Convention SDIS : oui non
- La Collectivité est-elle classée centre de secours : oui non
- Incendie et secours : oui non
Bouches, Poteaux = Entretien, contrôle maintenance, réparation :
- Restauration scolaire, péri- scolaire oui non
Si Oui détail : +/-repas/jour – autres..... repas/jour
- Restauration autre / manifestations, fête et cérémonie oui non
Si Oui détail : repas/jour – autres repas/jour
- Congélateur : oui non
Si Oui détail : nombre Valeur du contenu : +/- € / congélateurs
- Armoire froide : oui non
Si Oui détail : nombre Volumem3 Valeur du contenu : +/-€ / armoire
- Chambre Froide : oui non
Si Oui détail : nombre Volumem3 Valeur du contenu : +/- € / chambre
- Maison de retraite, Accueil de jour, Ehpad : oui non
Si oui : gestion :
- Crèches : oui non
- Halte-garderie (multi accueil) : oui non
Si oui : Capacité d'accueil :
- Garderie liée à l'activité scolaire : oui non
Si oui capacité d'accueil : +/- :
- Accueil périscolaire : (matin/soir) oui non
Si oui capacité d'accueil : +/- :
- Accueil de Loisirs oui non
Si oui : Combien d'enfants sont-ils accueillis : (+/- enfants/jour)
Hébergement : (camps/mini camps organisés hors communauté)
- Local/Club ado : jeunes / jour (hors vacances) oui non
- EPN (espace public numérique – médiathèque) : oui non
- Visio accueil : oui non
- Soins infirmiers, maintien à domicile : oui non
- Soins médicaux : oui non
- Hôpitaux, Hospices : oui non
- Abattoirs (gestion communautaire ?): oui non
- Serres ? : oui non
Si oui détail : adresse :superficie :Type de construction.....
- Activité agricole ou forestière : oui non
Si Oui détail :
- Taupier/Piégeur : oui non
- Hippodrome (non exploitant) oui non
- Aérodrome - Hélicoptère : oui non
- Ports de pêche, ports de commerce : oui non
- Transports scolaires : oui non
Détail/Gestion :
la collectivité est-elle l'organisatrice au second rang ? oui non
- Transports liés à l'activité para scolaire oui non
Si oui détail :
Qui fait le transport :
- Transports autres : camion hydrocureur oui non
Si oui, détail : hydrocurage des réseaux transport vers la station transport pour le compte du syndicat uniquement
.....
Qui fait le transport :

- Ecoles Privées : nombre : oui x non
- Ecoles de musique/ conservatoire oui x non
- Piscine : oui x non
 «Si OUI Nombre :, Gestion :
 Nombre d'agents titulaires MNS :Masse salariale Brute Charges comprise : €
- Etablissements de thermalisme et/ou de thalassothérapie oui x non
- Bibliothèque : oui x non
 Nombre d'agents titulaire : (+ Bénévoles.....)
- Retenue d'eau : oui x non
 Si oui : Nombre..... - Volume +/-m3- Gestion :.....
- Barrages et retenues d'eau d'une hauteur supérieure à 30 m oui x non
 Si oui : Nombre..... - Volume +/-m3- Gestion :.....
- Régulation niveau d'eau : oui x non
 Si oui : Nombre.....- Volume +/-m- Gestion :.....
- Réservoirs, Vessies : oui x non
 Si oui : Nombre.....-Volume +/-m3- Gestion
- Bassins d'orages : oui x non
 Si oui : Nombre.....- Volume +/-m3- Gestion
- Hauteur d'eau pouvant être libérée brusquement :m/sec
- Marais : HA oui x non
- Puits artésiens oui x non
 Si Oui détail : profondeur : (Alimentation en eau potable ou autre)
- Etangs / Plan d'eau : oui x non
 Si oui : Nombre.....Volume +/-m3- Gestion
- Hauteur d'eau pouvant être libérée brusquement :
- Port de plaisance, cale, ponton : oui x non
 Si Oui détail :
- Aire d'accueil des gens du voyage oui x non
- Campings privés : (+/- campings privés) oui x non
- Camping, caravaning municipal : +/- pl. oui x non
- Aire de camping, caravaning : oui x non
- Aire de stationnement de camping-car : +/- pl. oui x non
- Baignade/Plage aménagée : oui x non
 Si oui : Détailsites ; Gestion :.....
- Colonies de vacances oui x non
 Si oui détail :
- Cérémonies, Fêtes (traditionnelles, journées du patrimoine, autres ...) : oui x non
 Si oui détail :.....Budget.....€
- Cérémonies, Fêtes: (sous contrat) oui x non
- Œuvres d'arts propriété de la collectivité de valeur > à 10.000 € oui x non
 (Nombre :référence Classé Monument Historique ?)
- Organisation d'expositions oui x non
 Si oui : Détail :
- Œuvres d'arts de valeur < à 10.000 € confiées pour Expo oui x non
 (Nombre d'expo: +/- /an ; durée : +/-semaines ; Valeur global des œuvres exposées+/- :€)
- Organisation de salon commercial, foire oui x non
 Si oui : Détail) Gestion
- Feu d'artifice (organisateur commune) : oui x non
 (valeur : +/-.....€)

- Feu d'artifice (délégation ou prestataire hors communauté) : oui x non
Détail :(valeur : +/-€)
- Animations communautaires: oui x non
Budget Culture 2017 :€
- Organisation de spectacles oui x non
Si oui : Détail
- La collectivité a-t-elle une licence organisateur de spectacle? oui x non
Si oui qui en est détenteur ? :
- Subventions communautaires: oui x non
Budget 2017 : € - Budget prévisionnel 2025 : €
- Salle de spectacles : oui x non
Si oui nombre /adresse :..... Nbre de places :
- Utilisation et/ou location de chapiteau : oui x non
Si oui détail : tente environ m2
- Bois, Forêts : +/- ha (dont +/- ha propriété communauté) oui x non
- Convention ONF : oui x non
- Etablissements Sportifs avec tribunes : oui x non
Si oui - Nbre de places : +/-pl – adresse.....,
- Etablissement Sportif sans tribunes : oui x non
Si oui : Détail :
- Patinoire : oui x non
- La collectivité a-t-elle fait recenser ces établissements par la DDJS oui x non
- Tribunes mobiles appartenant et utilisées par la collectivité : oui x non
Si oui : Nombre de places assises :
- Tribunes mobiles appartenant et utilisées par des tiers : oui x non
Si oui qui fait le montage ? :
- Centre de loisirs en partenariat Associatif : oui x non
- Organisation de sorties/camps : oui x non
Si oui : détail / Nbre de jours/an : jours Nombre d'enfants/semaine.....)
- Maison des jeunes/Foyer de jeunes : oui x non
- Urbanisme, POS, PLU approuvé le :..... oui x non
- Loi littorale oui x non
- Marché : /semaine / mois oui x non
Si oui : Détail :
- Foires : oui x non
Si oui : Détail :
- Ateliers relais & Immeuble de rapport : oui x non
Si oui : Détail :
- Ateliers relais : (convention crédit-bail par financement communautaire) oui x non
Si oui nombre/adresse :
- Abris Bus : oui x non
Si oui nombre/adresse : Type de construction :.....
Qui a la charge d'assurance ? :
- Gîtes Ruraux : oui x non
Si oui nombre/adresse :
- Station de traitement des ordures ménagères : oui x non
Si oui : nombre
- Station de conteneurs sélectifs enterrés : oui x non
Si oui : nombre
- Stations de relèvement/ refoulement : oui x non

Si oui : nombre

- Postes de relèvement : x oui non

Si oui : 39 postes

- Ouvrages d'art, de génie civil : x oui non

Si oui nombre/adresse : ponts/ passerelles oui x non

Ouvrages hydrauliques : x oui non

Murs de soutènements : un seul 20 m x oui non

- Embranchement ferroviaire : oui x non

- Passage à niveau non gardé sur la communauté : oui non

- Coffre-fort, armoires fortes : x oui non

Si oui détail/Nombre : 1 bureau comptabilité stockage tickets restaurant 3000 €. Est-il scellé ? oui x non Poids : +/-16 kg

- Zone classée PPI (inondation) : x oui non

- Zone classée PPRI (Risques Industriels): oui x non

- Zone classée PPRN (Risques Naturels): oui non

- La collectivité a fait l'objet de décret cat nat (au cours des 4 dernières années) ? x oui non

A-t-elle été sinistrée ? voir antécédents

Si Oui (voir antécédents)

- Dispositifs de sécurité x oui non

Si oui détail lieu : voir ci-dessous

- Rideaux métalliques : oui x non (si oui détail :

- Portes Blindées : oui x non (si oui détail :

- Vitrages Sécurité : oui x non (si oui détail :

- Alarme : x oui non (si oui détail :

- Télésurveillance : oui x non (si oui détail :

- Vidéo surveillance : x oui non (si oui détail :

- Société de gardiennage : oui x non (si oui détail :

- Autres dispositifs : oui x non (si oui détail :

- sur Engins spéciaux : x oui non (si oui détail : ...GPS.....)

- Parc automobile (véhicule à moteur, remorques, VSP, engins ou autres) :

Certains véhicules sont-ils aménagés ou transformés ? x oui non

Certains véhicules sont-ils utilisés comme outils ? x oui non

Certains véhicules sont-ils équipés d'accessoires ou outils ? x oui non

- Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules à moteur, (>à 5000 m²) oui x non

- Parc cyclo (véhicule sans moteur, assistance ou à moteur électrique) : oui x non Si

oui détail lieu :

- Piste d'éducation routière (engins à moteur) : oui x non

- Conduite accompagnée : oui x non

- Enseignement de la conduite automobile : oui x non

- Parc navigation (voile, moteur, jet ski, motos...engins autres) : oui x non

Si oui détail :

- Sponsoring : oui x non

Si oui détail :

- La collectivité effectue-t-elle de la location diverse ? (À des tiers) oui x non

Si oui détail :

- Notion de prévention : x oui non

- Document unique : x oui non

- Mission d'accompagnement : Agent de prévention oui x non

- La collectivité loue du matériel et/ou engins divers? (Pour ses besoins) x oui non

Si oui détail : Si oui détail : matériel chantierBudget :12 000 €

- La collectivité effectue des Activités d'études, de travaux et/ou de maîtrise d'œuvre

Pour elle : x oui non

Pour le compte de tiers : oui x non

Si oui détail : pose de réseaux.....

- La collectivité effectue des travaux de construction/rénovation oui x non

Pour elle : oui non

Si oui budget 2025 :€

Compte : Fonctionnement : € compte investissement : €

Pour le compte de tiers : oui non

Si oui détail :

- Elus & Agents utilisent-ils leur propre véhicule (*) oui non

(*) Pour les besoins de la collectivité

Si oui : Km/an : +/- 5 000 Kms

- Contrat de DSP / affermage : oui x non

Si oui détail :

- Conventions autres que SDIS & ONF : oui x non

Si oui détail :

- Renonciation à recours : oui x non

Hors Registre du Commerce ou Registre des Métiers

INFORMATIONS DIVERSES AUTRES :

- Postes dits de « FONCTION » : oui x non

Si oui détail :

- Notion de prévoyance : oui non

- Une convention sur la base du Décret n° 2011-1474 a-t-elle été mise en place : oui non

Si oui :

Santé x oui non Si oui détail : 55 € de participation.....

Prévoyance x oui non Si oui détail : prise en charge 50 %.....

- Une convention hors la base du Décret n° 2011-1474 est-elle en place : oui non

Si oui :

Santé oui non Si oui détail :

Prévoyance oui non Si oui détail :

Agents concernés :

| | |
|-----------------------------|--------------------|
| Assureur tenant du RISQUE : | |
| Garanties souscrites : | |
| Franchises de base | |
| OBJET de la renégociation : | FIN de MARCHE..... |

ra répondu sous un délai de 10 jour calendaire.